

Présidence : Belgique

1028^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 9 novembre 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures
Suspension : 13 h 05
Reprise : 15 heures
Clôture : 16 h 15

2. Président : Ambassadeur D. Nagant de Deuxchaisnes
M. F. Vanthemsche

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : « DÉBAT ANNUEL
REPENSÉ SUR LE CODE DE CONDUITE »**

Président, major P. Degezelle (Ministère belge de la défense), M^{me} I. Hartman (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE), M^{me} A.-M. Buzatu (ICT for Peace Foundation), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/415/22/Rev.1), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/413/22), Ukraine (FSC.DEL/417/22), Canada, Royaume-Uni, Suisse (FSC.DEL/422/22 OSCE+), Portugal (FSC.DEL/416/22), Türkiye (FSC.DEL/426/22), Italie, Norvège (FSC.DEL/420/22), Arménie (FSC.DEL/428/22) (FSC.DEL/429/22), Pologne, Azerbaïdjan, Fédération de Russie (FSC.DEL/424/22) (FSC.DEL/424/22/Add.1), République tchèque-Union européenne, Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Suisse) (FSC.DEL/423/22 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Point fait en ce qui concerne l'Accord sur la maîtrise des armements au niveau sous-régional conformément à l'Article IV de l'Annexe 1-B de l'Accord de Dayton : Croatie (également au nom de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie)*
- b) *Opération militaire spéciale visant à dénazifier et démilitariser l'Ukraine : Fédération de Russie (FSC.DEL/425/22) (FSC.DEL/425/22/Add.1)*
- c) *Guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine : Ukraine (FSC.DEL/418/22), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/414/22), États-Unis d'Amérique, Canada, Royaume-Uni (FSC.DEL/419/22 OSCE+), Roumanie, Lituanie*

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Vingt et unième réunion de la Commission d'États participants établie dans le cadre du Document de clôture des négociations au titre de l'Article V de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, tenue à Vienne le 4 novembre 2022 : Türkiye (FSC.DEL/427/22)*
- b) *Traduction en portugais du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité : Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Suisse)*

4. Prochaine séance :

Mercredi 16 novembre 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence